

Avant, avant, Lion le meilleur

le Dossier

Le Relevé de décisions

Trompe l'œil mural : Le mur des Canuts à Lyon

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique

casden.fr

coût de connexion selon
votre opérateur



Retrouvez-nous chez

**BANQUE
POPULAIRE**

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCF - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance capital de 197 856 880 € - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign - Marie-Elisabeth, Infirmière anesthésiste - IADE, Mark, Professeur d'EPS, Marie-Elisabeth, Infirmière anesthésiste, Pierrick, Responsable énergie, Aurélie, Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

Vie syndicale

- 4 Passage de relais
dans l'académie de Montpellier

Fonction publique

- 5 Les agents publics, éternels sacrifiés
des ajustements budgétaires

Trésorerie

- 6 Le bilan 2023>2024
Le mot du trésorier : faux départ !

Services

- 8 Le réseau « Services » à l'action

EPL

- 10 Des mandats « historiques » à débattre
au congrès de Lyon

la Fiche Pratique

- 11 Les positions du Fonctionnaire

le Dossier**Le Relevé de décisions**

- 12 Le Relevé de décisions : 4 ans après,
battu par les flots, il ne sombre pas
13 4 ans après, à 1 an du terme fixé,
qu'en est-il ?

Universités

- 16 Enseignement supérieur :
un système qui se fissure

CROUS

- 17 La restauration universitaire en danger...
Quel avenir ?

la QVCT

- 18 Le nouveau régime de protection sociale
complémentaire : une première avancée
en attendant avril 2026

Hors-de-France

- 19 Un mouvement AEFE exceptionnel
de bout en bout ...

Retraités et Retraités

- 20 La FERPA, une voix européenne
pour porter la parole des plus âgés

Société

- 21 Un premier trimestre 2025 chaotique
en outre-mer, la nécessaire solidarité
pour soutenir nos collègues ultramarins

INSPIRATION[S]

- 22 Clément Viktorovitch et L'Art de ne pas dire :
quand la rhétorique devient spectacle

les Contacts

- 25 BN, SA et TA

Avant, avant, Lyon le meilleur^(*) ?

Je suis né à Lyon, de parents qui eux-mêmes y sont nés, en pays historiquement de langue franco provençale. Je pourrais être un de ces imbéciles qui sont nés quelque part tel que les chantait Brassens.

Mais d'où est ce quelque part ? Dès que je remonte le peu que je connais de mon échelle généalogique, je ne vois que déviations et chemins de traverses.

Aussi est-il moins fatigant de me dire français, de ces gens qui tirent leur nom d'une tribu qui réussit là où les burgondes faillirent, de ces gallo-romains germanisés, de ces individus que massacrèrent les siciliens pour n'avoir su, trop éructant tudesques qu'ils étaient, prononcer « Cicero ». « Pois chiche ». C'est ballot, non ?

Lorsque la rengaine du « né quelque part » siffle trop à mes oreilles, lorsque d'aucuns confondent décentralisation et baronnie locale, me vient par défi une revendication : recréer le Saint Empire romain germanique pour le seul bénéfice de la bonne ville de Lyon, en mode uchronie.

Car Lyon fut française par mensonge, produit des légistes de Philippe Le Bel.

L'Empereur, qui avait autres bêtes à mettre en cage et n'exerçait qu'une autorité nominale - Frédéric Barberousse ayant bullé le tout à l'archevêque, autorité honnie des lyonnais - abandonna vite la partie.

Certes, l'histoire démontra que la fêrule royale n'allait pas de main morte et que la Révolution, à Lyon comme ailleurs, eut son lot de sang injustement versé.

Mais parfois, c'est ainsi que peu à peu la Nation nous vient, et la République.

Car c'est bien de cela dont il s'agit aujourd'hui.

Dans un monde quelque part toujours embrasé et qui brûle si près de nous désormais, c'est une Nation et une République lucide sur son passé mais apaisée, loin des délires identitaires de toute nature accrochés aux racines au mépris de la frondaison, que nous voulons.

À Lyon, citoyens et citoyennes du monde, syndicalistes convaincu·es de ce qu'il nous revient modestement de faire, nous irons de l'avant.

Certes, Lyon n'est pas le meilleur.

Mais à Lyon, pour le meilleur, nous y serons.



Jean-Marc Boeuf
Secrétaire général

^(*) En avant, en avant, Lyon le meilleur : devise franco-provençale médiévale des lyonnais révoltés contre leur archevêque. Cette devise est utilisée aujourd'hui tant par l'OL (L'Olympique Lyonnais) que par des identitaires lyonnais d'extrême droite.



Les agents publics, éternels sacrifiés des ajustements budgétaires

La France a un budget et force est de constater qu'il est foncièrement injuste envers les agents publics.

Une perte continue de pouvoir d'achat

Malgré une inflation qui reste élevée, le gouvernement continue de geler la valeur du point d'indice. Cette règle de conduite budgétaire appliquée depuis juillet 2010, à 4 exceptions près, est strictement appliquée par tous les gouvernements qui se succèdent.

La forte inflation depuis 2022 n'a fait qu'empirer cette situation de dévalorisation sociale des agents publics.

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), censée garantir une certaine perte de pouvoir d'achat si le salaire de l'agent a peu évolué au cours d'une période de 4 ans, n'est plus effective depuis 2024 et en 2025. Le comble du comble, elle coûterait trop chère à notre employeur.

Tout en demandant son rétablissement, pour A&I UNSA, c'est l'augmentation de la valeur du point d'indice qui doit garantir le pouvoir d'achat de tous les agents publics.

Des carrières non revalorisées

Indexé sur inflation, le SMIC a été régulièrement revalorisé ainsi que le minimum indiciaire fonction publique actuellement fixé à l'indice majoré 366. Ces augmentations successives de l'indice minimum ont eu pour conséquence de tasser les grilles indiciaires des agents, atténuant très fortement les bénéfices des changements de grade et de corps.

Pour A&I UNSA, il est plus qu'urgent d'ouvrir des négociations pour améliorer les carrières et prendre des mesures générales pour les salaires des agents des trois catégories de la filière administrative.

Maladie : la double peine

Toujours à la recherche de mesures stigmatisantes pour les agents publics, le gouvernement Bayrou a pris la décision inique de baisser la rémunération de 10% pendant un congé maladie ordinaire. Le seul objectif de cette mesure injuste est d'économiser 800 millions d'euros annuels.

Cette mesure est effective depuis le 1er mars 2025 et se cumule avec le jour de carence. Néanmoins, l'action syndicale a permis d'éviter le passage de 1 à 3 jours de carence.

Pour A&I UNSA, il est plus qu'urgent d'ouvrir des négociations pour améliorer les carrières et prendre des mesures générales pour les salaires des agents des trois catégories de la filière administrative.

Le plan pluriannuel de requalification de la filière administrative est un succès d'A&I UNSA

La détermination d'A&I UNSA a permis, malgré la valse des ministres de l'Éducation nationale, la poursuite du plan pluriannuel 2021-2026 de requalification de la filière administrative, initié, négocié et signé par notre syndicat.

Dans ce cadre, A&I UNSA s'est félicité du maintien en 2025 des taux de promotions de changement de grade des adjoints et des secrétaires administratifs.

En application des règles statutaires, la poursuite du repyramidage en B et A en 2025, associée à ce maintien des taux de promotion de changement de grade en C et en B, va favoriser un plus grand nombre de promotions de grade et de corps.

Ainsi, de nombreux collègues auront la possibilité de voir leur carrière accélérée et, s'ils le souhaitent, de progresser de C en B et de B en A. Pour A&I UNSA, chaque agent doit être l'acteur de son propre changement.

A&I UNSA l'a toujours dit, écrit et défendu, la Fonction publique contribue à lutter contre les inégalités sociales et à ce titre ne doit pas être appréhendée comme un coût, mais un investissement pour notre société.



Dominique Chassagne
Secrétaire national
Fonction publique,
Revendications corporatives
Personnels de catégorie A



Les Services représentés au congrès fédéral UNSA Éducation de Nantes.

Le réseau « Services » à l'action

Une page se tourne pour l'animation nationale du réseau « Services ».

Le groupe de travail s'est réuni pour la dernière fois du mandat le 10 mars dernier en présence de 23 militants qui représentaient 17 académies.

On note pour la première fois depuis le début de ce mandat un recul des adhésions notamment d'anciens collègues.

Nous avons essayé d'en identifier les causes pour trouver des pistes pour redynamiser notre développement en services : diminution des cotisations, aller à la rencontre des collègues dans les bureaux plutôt qu'en RIS, communiquer sur l'accompagnement que nous proposons pour les avancements et la mobilité, proposer des visios sur des sujets d'actualité ou corpo, mettre en avant en diffusant plus largement les avancées obtenues en CSA SA et sa formation spécialisée tout en privilégiant dans un premier temps les adhérents. Toutes les initiatives sont bonnes à prendre et à partager.

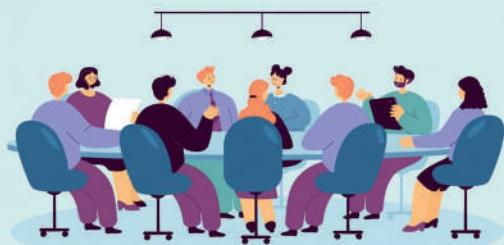
L'année scolaire a été rude dans les services académiques des bourses et on traite encore des demandes. Les personnels sont en souffrance et s'inquiètent de leur devenir. La logique voudrait que les lycées, comme les collèges, récupèrent la gestion. Certaines académies ont mis des moyens supplémentaires temporaires durant l'automne pour compenser, mais pas toutes. L'automatisation des bourses de l'Enseignement privé ne se fera pas en septembre 2025, elle est repoussée à une date ultérieure. On espère fortement que les mises à jour du printemps viendront améliorer le fonctionnement, que les données rentrées sur l'année scolaire 2024-2025 seront reprises et que les discordances avec les fichiers des impôts seront moindres. Un point de vigilance : surveiller les équivalents temps plein des services académiques des bourses, certaines académies pourraient être tentées de commencer dès à présent à réduire les effectifs. Il paraît nécessaire d'aborder le sujet en CSA SA.

On assiste régulièrement à des tentatives de basculement des sujets relevant du CSA SA vers le CSA académique, à la fois de la part de notre employeur, mais également des syndicats adverses dont la représentativité est plus importante en CSA académique. Mesures de carte, conditions de travail, requalifications, réorganisations dans les services relèvent uniquement du CSA SA et de sa formation spécialisée.

Au niveau des crédits du BOP 214, l'année 2024 a été difficile à clôturer et les difficultés budgétaires se sont faites ressentir partout : réduction des remplacements, manque de fournitures... L'année 2025 débute avec le constat que des postes vacants ou des remplacements ne sont pas compensés pas la nomination de personnels contractuels. Le tableau de présentation des budgets a été modifié avec l'apparition d'une colonne « *priorisations* ». Comment construire un budget sincère sans tricher sur les montants ? Peut-on faire autrement que d'inscrire dans la colonne « *priorisation* » le budget sincère et surévaluer les sommes dans la colonne budget ? La formation et les frais de déplacements risquent également d'être impactés par ces mesures budgétaires.

Nous avons également abordé les problématiques *RenoiRH*, *Virtuo* et les remplacements du 1er degré au sujet desquels des articles ont été publiés dans les précédentes *lettres aux adhérents*.

Nous constatons tous au fil des ans que le nombre de contractuels augmente d'année en année dans les services mais nous n'avons jamais imaginé une situation telle que celle du service AESH de la DSDEN d'Arras où 35 ETP sont occupés par 8 titulaires et donc ... 27 contractuels. Serait-ce l'avenir que l'on construit aux services déconcentrés ?



Placer l'humain au cœur de nos métiers

EPLÉ : des mandats « historiques » à débattre au congrès de Lyon

La filière des personnels administratifs exerçant en EPLÉ est confrontée à de réels problèmes d'attractivité. Une mission de l'inspection générale questionne le présent et l'avenir du secrétaire général d'EPLÉ. Les délégués qui siégeront au congrès devront analyser avec lucidité ces réalités et leurs conséquences potentielles puis transcrire dans des mandats renouvelés une approche syndicale pragmatique et déterminée.

Quels sont les principaux mandats qui doivent être réinterrogés dans le contexte ? Quelles questions ou pistes de réflexion faudra-t-il aborder pour déboucher sur une position syndicale renouvelée ?

Soulignons tout de suite, que derrière ces mandats ou questions, c'est bien l'avenir de tout ou partie des personnels de la filière administrative des EPLÉ qui se joue et pas seulement l'avenir du fonctionnaire positionné sur les fonctions de secrétaire général et/ou agent comptable.

**Une fonction financière à l'aube de regroupements massifs ?
Secrétaire général ET agent comptable :
vers la séparation des fonctions ?**

Dans un nombre important d'académies, des travaux sont en cours sur la carte comptable, engagés dans la précipitation pour ne pas dire la fébrilité par des services déconcentrés confrontés à une désertion de collègues qui ne veulent plus être au quotidien installés dans « la conscience professionnelle sacrificielle ».

Les questions de la séparation des fonctions et des « services facturiers » sont manifestement au cœur des réflexions conduites par l'inspection générale.

Or les mandats actuels nous interdisent de nous positionner sur ces questions. La lucidité doit nous commander d'anticiper une période qui viendra bousculer ces positionnements tout en conservant la seule approche qui vaille : placer l'humain au cœur de ces métiers.

Les questions et/ou pistes de réflexion :

- **La spécificité des tâches financières** (ordonnateur et comptable) **de l'EPLÉ requiert-elle nécessairement une spécialisation des fonctionnaires ?** Si oui, cette spécialisation est-elle souhaitable pour les collègues notamment pour ceux qui ne sont pas dans l'encadrement ? Ne risque-t-on pas une « taylorisation » des tâches qui enferme les collègues dans une pratique professionnelle peu valorisante, à contre-courant du mouvement de requalification de la filière ?
- **Ce regroupement des fonctions financières** ne favoriserait-il pas les desseins de ceux qui souhaitent, sur d'autres fonctions, la décentralisation d'une autre partie des équipes administratives ?
- **Si cette spécialisation-séparation est envisagée**, doit-on revendiquer des phases d'expérimentation-évaluation avant généralisation ? Les collègues qui exercent dans les conditions actuelles doivent-ils bénéficier d'une forme de clause d'antériorité pour poursuivre leur carrière ?
- **L'attractivité de la filière**, qui doit permettre à chaque agent de construire une carrière professionnelle de C à A+, doit-elle nous conduire à travailler en parallèle au développement des mandats construits autour des réseaux d'établissement ?



Isabelle Deruy
Secrétaire nationale
Établissements scolaires



Manuel Vidal
Secrétaire national
Établissements scolaires



Enseignement supérieur : un système qui se fissure

Malgré la promulgation, le 14 février 2025, de la loi de finances pour 2025, un problème structurel demeure : le sous-financement chronique de l'ESR public, dont les effets délétères se font sentir depuis plus d'une décennie. Pire encore, le budget 2025 ne vient pas alléger cette pression et l'aggrave même dans plusieurs domaines clés.

Rénovation des bâtiments

L'entretien et la mise en conformité des bâtiments universitaires deviennent de plus en plus difficiles à financer. Faute de ressources suffisantes, les établissements peinent à engager les travaux de rénovation et de mise aux normes nécessaires, compromettant ainsi les conditions de travail des enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels BIATSS. Cette dégradation affecte ainsi l'image attractive des universités françaises à l'international.

Personnels contractuels et remplacements

Le non-renouvellement des personnels contractuels et l'absence de remplacement des départs à la retraite, sous prétexte de soutenabilité budgétaire, plongent de nombreuses universités dans une situation critique. Cette pénurie impacte directement la mise en œuvre des réformes pédagogiques et le développement de la recherche. Dans ce contexte, les services RH sont confrontés à une crise : les agents administratifs désertent l'ESR, découragés par un régime indemnitaire peu attractif comparé à d'autres ministères.

Une recherche à 2 vitesses

Le report du projet des *keylabs* au CNRS laisse entrevoir une recherche à deux vitesses : d'un côté, des laboratoires bénéficiant de financements récupérés sur d'autres structures pour avancer dans des domaines jugés stratégiques ; de l'autre, des équipes laissées en difficulté, contraintes de trouver des solutions financières précaires pour survivre.

Accompagnement et aide sociale

Sur le plan social, les universités n'ont plus les moyens humains ni financiers pour garantir une qualité de vie au travail ni pour assurer un accompagnement médical et psychologique suffisant pour les personnels et les étudiants.

Un affaiblissement des universités publiques

Dans ce contexte de fragilisation, l'HCERES adopte une approche jugée de plus en plus punitive par les personnels. Les évaluations de la vague E sont perçues comme arbitraires et agressives, tandis que l'institution fournit au gouvernement des arguments pour justifier d'éventuelles fermetures de formations provoquant aussi un risque de suppression de postes. Pendant que les universités publiques s'affaiblissent pour maintenir leurs formations, le secteur privé de l'Enseignement supérieur bénéficie lui d'un soutien de l'État sans véritable contrôle d'un organisme public.

Face à ces défis majeurs A&I UNSA appelle les pouvoirs publics à ne pas laisser s'effondrer le service public de l'ESR. L'avenir des étudiants, et des personnels, en dépend. Il est impératif de préparer une loi de programmation spécifique pour l'Enseignement supérieur. Plus que jamais, des mesures doivent être prises pour valoriser et sauvegarder nos métiers essentiels au bon fonctionnement des Universités.



Karim Mekhneche
Secrétaire national
Universités



La restauration universitaire en danger... Quel avenir ?

Depuis près de 10 ans, le tarif du repas social étudiant est inchangé (3,30€) alors même que nous connaissons une forte inflation, tant sur les denrées que sur les énergies, ou encore sur les contrats de maintenance et d'entretien.

Pour les CROUS, le coût d'un repas chargé s'élève en moyenne à 8€.

Depuis la crise sanitaire, les étudiants boursiers ou en situation de précarité bénéficient d'un tarif à 1€, compensé par l'État à hauteur de 3,30€.

Cette mesure a engendré une augmentation significative du nombre de repas servis dans les Restau'U ; depuis 2 ans, ce sont 10 millions de repas supplémentaires.

Cette fréquentation record témoigne de l'attractivité des repas à tarifs sociaux dans un contexte économique particulièrement tendu pour les étudiants.

La mesure a eu un impact direct sur les CROUS. À moyens constants, humains et financiers, les personnels ont vu leur charge de travail augmenter et les infrastructures de restauration ont atteint leur capacité maximale, tant en termes de production que de distribution.

La loi relative à la généralisation du repas à 1€ pour tous les étudiants ne fera qu'aggraver la situation de tension dans laquelle se trouvent les CROUS.

Face aux files d'attente de plus en plus longues, le repas à 1€ pour tous va accroître l'attractivité de la restauration universitaire, à laquelle le réseau n'aura pas la capacité de répondre dans de bonnes conditions (capacité d'accueil saturée, moyens humains et financiers insuffisants, structures et matériels de cuisine sous dimensionnés ...).

Les étudiants boursiers et précaires seront les premiers à être pénalisés quant à leur capacité d'accès au service de restauration déjà sursollicité.

De plus, la généralisation du repas à 1€ entraînera une détérioration préoccupante des conditions de travail du personnel déjà en difficulté.

De nombreux CROUS ne sont déjà plus en mesure, structuellement et financièrement, de répondre à tous les étudiants avec le repas à 1€. Sa généralisation aurait de lourdes conséquences sur le réseau dont la restauration est déjà déficitaire.

Les CROUS pourront-ils maintenir toutes leurs structures ouvertes ?

A&I UNSA n'est pas opposée à l'élargissement du dispositif mais il doit obligatoirement s'accompagner de moyens humains, financiers et matériels supplémentaires pour permettre de maintenir et de garantir un service public à l'étudiant de qualité.

Pour A&I UNSA, il est impératif de prioriser les étudiants boursiers ou précaires.

A&I UNSA alerte sur les répercussions d'une telle mesure et rappelle l'importance d'un soutien financier adéquat de l'état pour garantir l'accès à tous les étudiants, aux services indispensables à leur réussite.



Sarah Savignac
Secrétaire nationale
CROUS



Le nouveau régime de protection sociale complémentaire : une première avancée en attendant avril 2026

La DGRH des ministères a finalisé le marché relatif à la protection sociale complémentaire en santé.

Ainsi, à compter d'avril 2026, les personnels de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative devront obligatoirement (sauf cas de dispenses) adhérer au contrat collectif proposé par le groupement MGEN-CNP Assurances, les prestataires retenus.

Le travail de négociation syndicale d'A&I UNSA, qui a siégé au sein de la Commission paritaire de pilotage et de suivi, a permis de privilégier un modèle social et solidaire avec une gestion à l'ancrage national et non exclusivement dématérialisée.

Notre action syndicale a permis de garantir le meilleur rapport cotisations-prestations avec des cotisations minorées pour les agents aux plus faibles rémunérations. Ainsi sachant que la cotisation d'équilibre est évaluée à 77,06€ (*) par mois (dont la moitié est prise en charge par l'employeur), le montant effectif du reste à charge pour chaque agent sera compris entre 33€ et 54€ en fonction du revenu.

Nous avons aussi œuvré pour la protection des familles et notamment obtenu des tarifs enfants spécifiques. Les cotisations des enfants jusqu'à 21 ans, seront de 45% de la cotisation d'équilibre. De 21 à 25 ans à charge, la cotisation de l'enfant sera égale à la cotisation d'équilibre. À partir du 3^e enfant elle sera gratuite. Et, pour le conjoint elle sera limitée à 110% de la cotisation d'équilibre.

Enfin les retraités n'ont pas été oubliés et ils pourront adhérer de manière facultative au contrat collectif sans participation employeur mais avec un plafonnement des cotisations.

Cette protection de base pourra être complétée par deux options dont la moitié sera prise en charge par l'employeur dans la limite de 5€ : **une option A** (hospitalisation, spécialistes, imagerie, paramédical, médecine douce, psychologue...) à 7,23€ (*) dont 3,61€/mois à charge de l'agent et **une option B** (renforcement pour le dentaire, l'optique ou l'auditif) à 30,33€ (*) dont 25,33€/mois à charge de l'agent.

Les tarifs de ces options pour les enfants correspondent à 50% du montant de l'option choisie pour le 1^{er} enfant, à 25% pour le second enfant. À partir du 3^e enfant à charge ce sera gratuit. Pour le conjoint le tarif de l'option est limité à 100% du montant de l'option choisie.

L'élaboration d'un nouveau marché est en cours pour la partie prévoyance relative aux décès, maladie ou invalidité pour une mise en œuvre en avril 2026 également, la participation employeur étant pour le moment fixée à 7€ par mois.

(*) Sommes sous réserve de confirmation

A&I UNSA négocie pour votre santé et est à vos côtés pour vous répondre à vos questions :

> anne.barbero@aeti-unsa.org



A&I UNSA dénonce la baisse de 10% de la rémunération durant les congés maladie ordinaire.

En cas de problèmes financiers et de déséquilibre de votre budget causés par cette baisse de revenu nous vous conseillons de saisir votre service social et de demander une aide financière à votre commission d'action sociale.



Anne Barbero
Trésorière générale adjointe
Référente handicap,
Action sociale



La FERPA, une voix européenne pour porter la parole des plus âgés

La Fédération européenne des retraités et des personnes âgées (FERPA) est l'organisation la plus représentative des retraités et des personnes âgées auprès des institutions européennes. Elle fait partie de la Confédération européenne des syndicats (CES) et coordonne avec elle sa politique dans le cadre du dialogue social européen, en oeuvrant pour une amélioration de la protection sociale, en luttant contre la pauvreté, l'âgisme, l'exclusion sociale...

Le comité exécutif de la FERPA

Ce comité exécutif réunit les organisations syndicales pour mettre en œuvre les politiques actées en congrès et les actions à mener au niveau européen.

Il compte parmi ses membres deux collègues de l'UNSA Retraités (dont un également présent au comité directeur). Le Comité des femmes composé de représentantes des organisations syndicales (dont une collègue de l'UNSA Retraités) mène des actions en faveur des femmes âgées. Il est chargé de s'assurer de la mise en œuvre des politiques de la FERPA en matière d'égalité de genre.

L'âgisme est une réalité partout en Europe

30% de la population européenne est âgée et les problèmes sont sensiblement les mêmes dans tous les pays. Les retraités les plus pauvres sont davantage impactés par la baisse du pouvoir d'achat et exposés à des fragilités. La revendication de la FERPA d'une pension minimum pour vivre décemment a été portée par la CES. Personne ne devrait vivre en dessous du seuil de pauvreté. Chacun doit pouvoir conclure son parcours dans la dignité. La protection des plus faibles et des plus vulnérables (santé, genre...) est un principe de justice sociale. Cela passe par la lutte contre les inégalités. Les retraités sont souvent qualifiés de non productifs alors que la retraite est un bien commun, un apport de partages, de compétences et d'expériences. La considération et le bien-traitement des personnes déterminent la culture de la société.

Estimer que les plus âgés sont un poids, c'est renoncer à la mémoire et priver de guides les jeunes générations qui n'ont pas toujours conscience que la défense de la démocratie est un enjeu.

Restriction des libertés Régression des droits des femmes

La FERPA exprime son inquiétude quant à la restriction des libertés et à la régression des droits des femmes dans le monde. Elle dénonce l'invisibilité des femmes âgées, pourtant de plus en plus nombreuses en Europe, et la violence fondée sur le genre : elles subissent une double discrimination, celles des femmes en général et celle des personnes âgées.

Le mouvement syndical européen mène des combats qui participent à la construction d'une société plus juste, plus équitable, plus humaine.

On peut parler des langues différentes et s'exprimer d'une même voix pour améliorer la vie des plus âgés en Europe !



Joëlle Mourton
Secrétaire nationale
Retraitées et retraités

CONTACTEZ-NOUS > retraites@aeti-unsa.org



Un premier trimestre 2025 chaotique en outre-mer, la nécessaire solidarité pour soutenir nos collègues ultramarins

Les territoires français ultramarins sont de plus en plus confrontés aux risques naturels : inondations, cyclones, mouvements de terrain, séismes, tsunamis, feu de forêts...

Ils s'accompagnent de risques sanitaires : choléra, chikungunya, typhoïde, gastro-entérites, leptospirose, infections respiratoires... ces catastrophes s'accompagnent d'une difficulté majeure d'accès à l'eau et de problèmes logistiques.

Et toutes ces menaces constantes pèsent sur un quotidien social tendu dû à la cherté de la vie qui engendre une insécurité croissante.

À Mayotte

La situation s'est aggravée par les cyclones *Chido* puis la tempête *Dikeledi* a temporairement mis en lumière la situation d'un département français dans lequel la vie est marquée par les violences, les problèmes d'accès à l'eau, au logement... bien loin du quotidien hexagonal. Nous rendons ici hommage à notre section mahoraise et sa secrétaire académique qui œuvrent à soutenir les collègues et à relayer les problématiques de conditions de vie et de travail compliquées voire parfois insurmontables.

À La Réunion

La situation à La Réunion est aussi critique : l'épidémie de *Chikungunya* a succédé aux dégâts du Cyclone *Garance*. Là encore nos militants sont présents pour toutes et tous.

Aux Antilles

Les difficultés de pouvoir d'achat sont au cœur des préoccupations. Dans cette partie de la France le modèle économique doit être mis en cause et les pratiques anticoncurrentielles de quelques grands groupes de distribution dénoncées.

En Guyane

En cette fin du premier trimestre c'est une crise logistique qui sévit avec des livraisons retardées et des rayons vidés de toute marchandise...

En Polynésie Française

La gestion de l'eau et des déchets est devenue une préoccupation croissante au fil des ans.

À Saint-Pierre et Miquelon

C'est la question du partage des eaux territoriales qui est la plus prégnante.

Ces situations dégradées sont bien loin des images de cartes postales. Mais surtout n'oublions pas que ces territoires donnent à la France une place géopolitique mondiale majeure.

En outre-mer, nos militants A&I UNSA sont aux côtés de toutes et tous pour défendre les intérêts des personnels administratifs qui sont les piliers de l'action éducative dans ces territoires.

Les militants nationaux sont aussi mobilisés dans les instances nationales pour porter la voix et les revendications ultramarines.

Avec A&I UNSA soyons unis et solidaires pour l'amélioration de conditions de vie et de travail dans nos territoires français d'outre-mer !



Anne Barbero
Trésorière générale adjointe
Référént handicap,
Action sociale

LE SPECTACLE SEUL-EN-SCÈNE



Clément Viktorovitch et L'Art de ne pas dire : quand la rhétorique devient spectacle

La parole politique est un art, mais aussi une arme.

Avec son spectacle intitulé *L'Art de ne pas dire*, Clément Viktorovitch, enseignant, politologue et chroniqueur, nous plonge dans les coulisses du pouvoir et dévoile comment la rhétorique est utilisée pour manipuler l'opinion.

Entre euphémisation du réel, anticatastase du discours public et détournement du sens des mots, ce spectacle ne se contente pas d'instruire : il nous dévoile les mécanismes invisibles qui influencent nos perceptions et nos prises de position en démocratie.

Un seul-en-scène au cœur de la manipulation langagière

Dans ce spectacle, Viktorovitch endosse le rôle d'un conseiller en communication présidentielle. Évincé du pouvoir, il décide de révéler les stratégies linguistiques qui permettent d'influencer les masses. À travers une démonstration brillante, il nous éclaire sur les techniques de stylisation du discours, où chaque mot est soigneusement pesé pour atténuer la violence du message ou détourner l'attention des véritables enjeux.

Entre les éléments de langage conçus en focus group et la manière dont les dirigeants vidant les mots de leur substance, *L'Art de ne pas dire* met en lumière une vérité glaçante : la communication politique moderne ne cherche plus à convaincre, mais à neutraliser le débat. C'est ce que Viktorovitch nomme l'anticatastase, une technique rhétorique qui consiste à transformer une situation négative en un avantage. Elle est omniprésente dans les discours justifiant les décisions du gouvernement : un échec devient un apprentissage, un scandale une opportunité de réforme, et une critique une preuve de succès.

Face à cette manipulation langagière, une question demeure : comment, en démocratie, maintenir un véritable débat lorsque le langage est détourné au profit du pouvoir ? Comment les citoyennes et citoyens peuvent-ils exercer leur esprit critique si chaque prise de parole politique les enferme dans un jeu de trompe-l'œil ?

Ce spectacle apporte des éléments de réponse, mais aussi une prise de conscience essentielle : il est temps de réapprendre à questionner le discours public et à cultiver le doute.

Un spectacle à la mise en scène soignée

La mise en scène, signée Ferdinand Barbet (également co-auteur), accompagne parfaitement ce récit où la rhétorique devient un art de la dissimulation. Le travail de scénographie et d'éclairage de Gautier Devoucoux permet d'accentuer la tension dramatique, tandis que la musique de Hugo Sempé souligne les moments-clés du spectacle.

Les critiques sont unanimes :

Le Monde décrit une « démonstration limpide et éclairante sur la vacuité des éléments de langage ».

Télérama va plus loin : « Un spectacle-conférence d'une intelligence rare, qui nous rappelle que les mots sont des instruments de pouvoir et qu'en les vidant de leur sens, ils mettent en péril la démocratie. »

Un rendez-vous à ne pas manquer

Après avoir présenté son spectacle au Théâtre Le 13^e Art à Paris du 13 janvier au 28 avril derniers, Clément Viktorovitch jouera partout en France. Un spectacle qui promet d'éveiller nos esprits et d'aiguiser notre regard sur le langage politique.

Une occasion unique de comprendre comment les mots façonnent notre perception du monde... et pourquoi certains préfèrent l'euphémisation à la vérité crue, quitte à instaurer une anticatastase permanente, où chaque décision du gouvernement est présentée comme incontournable, et où le doute, au lieu d'être une force critique essentielle en démocratie, devient un levier de manipulation du discours public.



Julien Danglard
Conseiller national UNSA Éducation
Formateur au Centre Henri Aigueperse

Pour plus de renseignements sur la tournée de Clément Viktorovitch :
> <https://clemovitch.com/#tournee>

l'adhésion 2024 > 2025



L'adhésion vous donne droit à :

66%*

Remboursé
en crédit d'impôt
si vous n'êtes pas
imposable

Réduction d'impôt
si vous êtes
imposable

Montants
de cotisation
inchangés
depuis plus
de 6 ans

cce

Un accès aux
avantages Couleur CE
sans supplément
de cotisation

[www.aeti-unsa.org/
Couleur-ce/](http://www.aeti-unsa.org/Couleur-ce/)

* du montant versé sur l'année civile



Adhérez en ligne : www.aeti-unsa.org **espace adhésion**

MODALITÉS DE PAIEMENT

> **Par prélèvement automatique jusqu'à 6 fois selon le calendrier suivant :**

Adhésion reçue avant le :	Prélèvement	Dates des prélèvements
30 septembre 2024	En 6 fois	5 octobre, 5 novembre et 5 décembre 2024, 5 janvier, 5 février et 5 mars 2025
31 octobre 2024	En 5 fois	5 novembre et 5 décembre 2024, 5 janvier, 5 février et 5 mars 2025
30 novembre 2024	En 4 fois	5 décembre 2024, 5 janvier, 5 février et 5 mars 2025
31 décembre 2024	En 3 fois	5 janvier, 5 février et 5 mars 2025
31 janvier 2025	En 2 fois	5 février et 5 mars 2025
28 février 2025	En 2 fois	5 mars et 5 avril 2025
Adhésion ultérieure jusqu'au 31 mai	En 2 fois	Le 5 des 2 mois suivants

La cotisation par prélèvement est à reconduction tacite, un courriel ou courrier vous sera adressé entre le 5 juillet et le 5 septembre vous indiquant les modalités de résiliation.

> **En ligne**  **par Carte Bancaire pour l'année scolaire.**

Vous pouvez adhérer éventuellement par chèque, libellé à l'ordre de A&I UNSA et l'adresser avec le bulletin d'adhésion dûment rempli à votre Trésorier académique. [Liste sur notre site : www.aeti-unsa.org/le-reseau-ai/sections-academiques/](http://www.aeti-unsa.org/le-reseau-ai/sections-academiques/)

CALCULEZ VOTRE COTISATION 2024 > 2025

CLM, CLD, disponibilité sans traitement : demi-cotisation • Temps partiel (hors TPT) : cotisation au prorata de la quotité de temps partiel

CATÉGORIE C		CATÉGORIE B		CATÉGORIE A		- 30 ANS
Contractuel	60	Contractuel	100	Contractuel	150	Si vous avez moins de 30 ans dans l'année scolaire en cours, vous payez -25 % sur les 3 premières années de cotisations à condition d'opter pour le prélèvement automatique
C1-AA	80	SAENES Classe normale	110	AAE	160	
C2-AAP2	100	SAENES Classe supérieure	130	APAE - DdS	230	
C3-AAP1	110	SAENES Classe exceptionnelle	150	Attaché hors classe et emplois fonctionnels	280	
Retraité-e	50	Retraité-e	70	Retraité-e	100	

**MONTANT DE MA
COTISATION ANNUELLE**



Prélèvement automatique - **OUI** ☐ **NON** ☐
(Si **OUI** remplir le mandat de prélèvement SEPA au verso)

J'adhère au syndicat A&I UNSA le :

Signature :

Vous ne pouvez pas adhérer en ligne, veuillez remplir le **formulaire au VERSO**
et l'adresser accompagné de votre **RIB** et du **mandat de prélèvement SEPA** à votre Trésorier académique.

Liste sur notre site : www.aeti-unsa.org/le-reseau-ai/sections-academiques/

NOUVELLE ADHÉSION ☐ **RENOUVELLEMENT** ☐ ACADÉMIE DE
ADRESSE ÉLECTRONIQUE **PERSONNELLE**

SITUATION PERSONNELLE

M^{me} ☐ M^r ☐ Nom et prénom Date de naissance
Adresse personnelle (pour recevoir la presse syndicale)
N° et voie
Code postal Ville
Tél. Portable

SITUATION ADMINISTRATIVE

Lieu d'exercice N° UAI (ex RNE)
N° et voie
Code postal Ville Tél.
Ministère d'exercice (EN, ESR, J&S) Service/Direction
Fonction (ou Poste)

POSITION ADMINISTRATIVE

Actif ☐	Temps complet ☐	Temps partiel %	CLM/CLD ☐	Disponibilité ☐	Détaché-e ☐	Retraité-e ☐
CATÉGORIE A	Contractuel-le ☐	AAE ☐	APAE/DdS ☐	AHC ☐		Retraité-e ☐
CATÉGORIE B	Contractuel-le ☐	SAENES CN ☐	SAENES CS ☐	SAENES CE ☐		Retraité-e ☐
CATÉGORIE C	Contractuel-le ☐	C1-AA ☐	C2-AAP2 ☐	C3-AAP1 ☐		Retraité-e ☐

Si vous avez changé d'affectation à la rentrée, indiquez votre ancienne académie

Les données recueillies sont destinées au fichier du syndicat A&I UNSA. Elles seront utilisées pour vous diffuser des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en adressant un courriel accompagné d'une pièce d'identité à tresorerie-generale@aeti-uns.org

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat A&I UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du syndicat A&I UNSA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

PAIEMENT : Récurrent / Répétitif

RÉFÉRENCE UNIQUE MANDAT :
Réservé au créancier



Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

DÉBITEUR

VOTRE NOM (*) :
VOTRE PRÉNOM (*) :
VOTRE ADRESSE (*) :
CODE POSTAL (*) :
VILLE (*) :
PAYS (*) :

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA : **FR38ZZZ453965**

NOM : **Syndicat A&I UNSA**
ADRESSE : **Tour Essor - 14 rue Scandicci**
CODE POSTAL : **93500**
VILLE : **PANTIN**
PAYS : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*) :

LE (*) :

SIGNATURE (*) :

À (*) :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le Bureau national

Secrétaires nationaux

Secrétaire général

Jean-Marc Bœuf

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 80 • secretariat.general@aeti-unsa.org

Secrétaire général adjoint

Philippe Mesnier

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 87 • philippe.mesnier@aeti-unsa.org

Trésorier général

Dominique Dupasquier

Lycée Jean Jaurès
1, rue Dombasle - 93100 MONTREUIL
01 57 14 07 87 • dominique.dupasquier@aeti-unsa.org

Trésorière générale adjointe, référente handicap-action sociale

Anne Barbero

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 88 • anne.barbero@aeti-unsa.org

Logistique, Administration du syndicat et Personnels de catégorie C

Thierry Mercier-Renoir

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 86 • 06 28 76 61 78
thierry.mercier-renoir@aeti-unsa.org

Jeunesse et sports et personnels de catégorie B

Yves Paploray

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 85 • 06 64 30 04 03
yves.paploray@aeti-unsa.org

Fonction publique, revendications corporatives et personnels de catégorie A

Dominique Chassagne

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 84 • dominique.chassagne@aeti-unsa.org

Agent-es contractuel-les

Sylvie Griasque

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
06 61 73 39 06 • agents.contractuels@aeti-unsa.org

Établissements scolaires

Isabelle Deruy

Collège Paul Langevin - 2, rue Barbès - 62210 AVION
03 21 67 44 76 • eple@aeti-unsa.org

Manuel Vidal

Lycée Antoine de Saint Exupéry
82, rue Hénon - 69004 LYON
04 72 10 91 91 • eple@aeti-unsa.org

Services ministériels et déconcentrés

Virginie Brun

DSDEN 63 - 2, rue Pélissier
63034 CLERMONT-FERRAND Cedex 1
01 57 14 07 85 • 06 23 38 47 94
services@aeti-unsa.org

Réseau des CROUS

Sarah Savignac

CROUS de Toulouse
58, rue Taur - 31000 TOULOUSE
sarah.savignac@aeti-unsa.org

Universités

Karim Mekneche

UFR de pharmacie - 15, Avenue Charles Flahault
34093 MONTPELLIER Cedex 2
04 11 75 93 05 • karim.mekneche@umontpellier.fr

Vie syndicale et Formation

Jean-Paul Lopez

UNSA Éducation - Languedoc Roussillon
Maison des Syndicats
474, allée Henri II de Montmorency
34000 MONTPELLIER
06 81 52 01 15 • vie.syndicale@aeti-unsa.org

Études et développement

Philippe Blin

Syndicat A&I UNSA
72, quai Cavalier de la Salle - 76100 ROUEN
06 89 08 86 85 • aeti-normandie@aeti-unsa.org

International et Europe

Boris Faure

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 88 • 06 29 41 32 41
boris.faure@aeti-unsa.org

Retraitées et retraités

Joëlle Mourton

17, Lieu-dit Aubarre
63380 VILLOSSANGES
06 73 29 55 43 • joelle.mourton@gmail.com

Chargés de missions

Communication

Delphine Lambert, Gwenaëlle Flavigny, et Florent Galy

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 83 • com.aeti-unsaaeti-unsa.org

Enseignement supérieur et recherche

Olivier Aubailly

INSPE - 5, rue Anselme - 69004 LYON
04 81 92 99 72 • olivier.aubailly@univ-lyon1.fr

Catégorie C

Yves Miellet-Bensan

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
capn_C@aeti-unsa.org

Membres

Agnès Bocquet

Syndicat A&I UNSA - 254, bd de l'Usine
BP 10010 - 59040 LILLE cedex
03 20 62 22 74 • agnes.bocquet@ac-lille.fr

Leïla Cardou

UFR des lettres et sciences humaines
Université des Antilles-Guyane
Campus Schoelcher - BP 7207
97275 SCHOELCHER CEDEX
leila.cardou@univ-antilles.fr

Marie-Ange de Marinis

Rectorat - Syndicat A&I UNSA
92, rue de Marseille - 69007 LYON
06 83 29 54 96 • aeti-lyon@aeti-unsa.org

Florence El Allam

Lycée Roland Garros
32, rue Mathaly - 31200 TOULOUSE
05 61 13 58 48 • 06 47 71 27 44
florence.elallam@aeti-unsa.org

Marie-Laure Fougere

IUT - 15, rue de la Chocolaterie
CS 32903 - 41029 BLOIS cedex
02 54 55 21 03 • aeti-orleans-tours@aeti-unsa.org

Louise Germain

DSDEN - Vice-Rectorat de la Polynésie Française
25, rue Pierre Loti - Immeuble Vehiarii
98713 PAPEETE
00689 40 47 87 74 • jcstinner@mailPf

Isabel Hechenberger

Lycée Henri Meck - 10, rue Henri Meck
67120 MOLSHEIM
06 28 09 71 88 • elisabeth.stucker@gmail.com

Jean-Luc Imauven

CEREQ - 10, place de la Joliette
BP 21321 - 13567 MARSEILLE cedex 02
06 18 49 13 74 • jean-luc.imauven@cereq.fr

Muriel Le Connetable-Le Hur

Lycée Général et Technologique
8, rue Albert Camus - 85190 AIZENAY
aeti-nantes@aeti-unsa.org

Michel Letapin

Rectorat - BP 480 - Z.A. La Providence
Dothémare - 97139 LES ABYMES
0 (590) 47 83 38
michel.letapin@ac-guadeloupe.fr

Latifa Noumane

LGT Gustave Monod - 2, avenue du Château-Léon
95800 ENGHEN-LES-BAINS
01 69 18 87 00 • latifa.noumane@ac-versailles.fr

Carole Polydore

Lycée Lama Prévot - 2, avenue Cyprien
97354 REMIRE-MONTJOLY
05 94 29 35 25 • carole.polydore@ac-guyane.fr

Alain Rossi

26, rue des acacias - Lotissement l'artaude
83220 LE PRADET
06 29 73 04 99 • alain.rossi@aeti-unsa.org

Frédéric Stoebner

Syndicat A&I UNSA
23, rue de Belfort - 87100 Limoges
09 77 84 94 41 • aeti-limoges@aeti-unsa.org

Murielle Tinelli

Rectorat de l'académie de Dijon
2G, rue du général Delaborde
21000 DIJON
06 23 81 89 13 • murielle.tinelli1@gmail.com

Denis Urbino

Rectorat - académie de la Réunion
24, avenue Georges Brassens - CS 71003
97743 SAINT-DENIS cedex 9
02 62 48 13 44 • denis.urbino@wanadoo.fr

Administrations centrales

Thierry Catelan

MENJS ESRI - Syndicat A&I UNSA
97, Rue de Grenelle - 75357 PARIS SP 07
01 55 55 33 88 - aeti-centrale@aeti-uns.org

Anne Barbero

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 88 - anne.barbero@aeti-uns.org

Aix-Marseille

Antoine Guyon

21, avenue Jules Ferry - 13100 AIX-EN-PROVENCE
06 01 36 77 80
aeti-aix-marseille@aeti-uns.org

Cécile Genty

Les Roseaux de Cézanne - Bât. A4
115, Rue Charles Pauriol - 13120 GARDANNE
07 68 09 56 79 tresorerieai.aixmarseille@gmail.com

Amiens

Christian Dahenne

Lycée Jean Monnet
10, rue des cèdres - 60800 CRÉPY-EN-VALOIS
03 44 39 30 90 - aeti-amiens@aeti-uns.org

Nadia Thiam

Lycée Paul Claudel - Place Foch - 02000 LAON
03 23 26 22 60 - nadia.thiam@ac-amiens.fr

Besançon

Christelle Henriet-Regnaud

LPO Xavier Marmier
53, rue de Doubs - 25300 PONTARLIER
03 81 46 94 80 - aeti-besancon@aeti-uns.org

Sonia Rigaud

7, les Granges Longins - 39800 GROZON
03 84 73 74 00 - aeti-besancon@aeti-uns.org

Bordeaux

Sandrine Brana

Lycée Pape-Clément - 1, rue Léon Lagrange
33600 PESSAC
06 67 94 68 89 - aeti-bordeaux@aeti-uns.org

Chrystelle Deloche

LG Jules Supervielle - 6 bd, François Mitterrand
64400 OLORON-SAINT-MARIE
06 60 81 29 93
chrystelle.deloche@ac-bordeaux.fr

Clermont-Ferrand

Virginie Brun

Maison du Peuple - 29, rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND
06 23 38 47 94
aeti-clermont-ferrand@aeti-uns.org

Éva Ruault

Collège de la Comté
179, place de la Molière - 63270 VIC-LE-COMTE
04 73 69 02 11 - eva.ruault@ac-clermont.fr

Corse

Jean-Sébastien Joséphine

Cité scolaire du Fiumorbo - ZI Migliacciaru
20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO
06 37 85 56 45 - aeti-corse@aeti-uns.org

Marie-Line Merle

LP Jules Antonini - 3 av, Docteur Noël Franchini
20090 AJACCIO
07 86 14 95 86
marie-line.merle@ac-corse.fr

Créteil

Serge Lagauzère

Collège Dulcie September
1, mail Gaston Boisselet - 94110 ARCUEIL
06 74 50 85 22 - aeti-creteil@aeti-uns.org

Antony Dubois

Collège Jules Ferry - 17 Ter, Avenue Poincaré
94290 VILLENEUVE-LE-ROI
01 45 97 79 40 - 06 74 50 85 22
antony.dubois@ac-creteil.fr

Sylvie Juraver - Adj.

25-27, rue Georges Huchon
94300 VINCENNES
06 24 51 13 44 - sylvie.juraver@gmail.com

Dijon

Aurore Simon

Collège Robert Schuman - 17, place Robert Schuman
71000 MACON
06 07 38 97 31 - aeti-dijon@aeti-uns.org

Jean-Charles Bay Laplante

Collège Centre - 45 rue Clémenceau
BP 48 - 71202 LE CREUSOT cedex
03 85 55 29 97
jean-charles.bay-laplante@ac-dijon.fr

Grenoble

Francis Meneu

Collège la Moulinière
70, rue des Alpes - 38420 DOMÈNE
04 76 77 11 08 - 06 17 57 33 83
aeti-grenoble@aeti-uns.org

Marie-Pierre Bernard

Syndicat A&I UNSA Grenoble
Bourse du Travail - 32, avenue de l'Europe
38030 GRENOBLE cedex
04 76 54 45 64
marie-pierre.bernard1@ac-grenoble.fr

Guadeloupe

Marius Melyon

Rectorat BP 480 - Z. A. La Providence
Dothémare - 97139 LES ABYMES
0 (590) 47 84 55 - 06 90 38 66 36
aeti-guadeloupe@aeti-uns.org

Corinne Gilles

Rectorat - Parc d'activité La Providence
ZAC de Dothémare - BP 480
87183 LES ABYMES Cedex
0 (590) 47 82 93
corinne.gilless@ac-guadeloupe.fr

Guyane

Eddy Mouriesse

Collège Justin Catayée
BP 70330 - 97327 CAYENNE cedex
0 (594) 28 29 54 - 06 94 20 61 36
aeti-guyane@aeti-uns.org

Carole Polydore

Lycée polyvalent Lama Prevot - BP 20422
97329 CAYENNE cedex
0 (594) 29 35 25
carole.polydore@ac-guyane.fr

Hors-de-France

Florence Pasquier

Lycée Paul Valéry - Bd Moulay Youssef - BP S34
MEKNES - MAROC
212 (0) 535 52 17 51/52
aeti-hors-de-france@aeti-uns.org

Dominique Dupasquier

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 80
base-adherents@aeti-uns.org

La Réunion

Gaëtan Eperonnier

Rectorat - 24, avenue Georges Brassens
97702 SAINT-DENIS-MESSAGERIES CEDEX 9
aeti-la-reunion@aeti-uns.org

Aniza Ismaël-Racine

31, rue André Meyen - Apt. J1
97422 LA SALINE
06 92 17 12 37
aniza.racine@ac-reunion.fr

Lille

Jean-François Balland

Collège Nina Simone
53, bd Montebello - 59000 LILLE
06 03 47 31 20 - aeti-lille@aeti-uns.org

Nathalie Toussaert

Syndicat A&I UNSA - 254, bd de l'Usine
BP 10010 - 59040 LILLE cedex
03 20 62 22 74 - 06 29 41 96 74
nathalie.toussaert@aetillille.com

Limoges

Frédéric Stoebner

Syndicat A&I UNSA
23, rue de Belfort - 87100 LIMOGES
09 77 84 94 41 - 07 77 81 13 53
aeti-limoges@aeti-uns.org

Christine Gravina

Syndicat A&I UNSA
23, rue de Belfort - 87100 LIMOGES
07 88 19 23 41 - c.gravina.unsa@gmail.com

Lyon

Jean-François Tarrade

Collège Jean Perrin
14, rue de Lattre de Tassigny - 69009 LYON
06 83 29 54 96 - aeti-lyon@aeti-uns.org

Marie-Ange de Marinis

Rectorat - Syndicat A&I UNSA
92, rue de Marseille - 69007 LYON
06 83 29 54 96 - aeti-lyon@aeti-uns.org

Martinique

Danielle Rotsen

Lycée Nord Atlantique - Anse Charpentier
BP 55 - 97230 SAINT-MARIE
0(596) 69 56 78 - aeti-martinique@aeti-uns.org

Théodore Pomier

Collège Jacqueline Julius - Boulevard de Godissard
97200 FORT-DE-FRANCE
0 (596) 64 35 19 - tpomier@ac-martinique.fr

Mayotte

Laurence Polloze

Cité Scolaire de Bandrelé - BP 34
97620 CHIRONGUI
07 83 96 04 19 - aeti-mayotte@aeti-uns.org

Moustoifa Madi

LPO Tani Malandi - BP 12 - 97620 CHIRONGUI
06 39 39 73 17 - moustoifa.madi@ac-mayotte.fr

Montpellier

Jean-Paul Lopez

UNSA Éducation Languedoc Roussillon
Maison des Syndicats
474, allée Henri II de Montmorency
34000 Montpellier
06 81 52 01 15 - aeti-montpellier@aeti-uns.org

Betty Aberlenc

100, chemin du Vige
30340 SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX
06 86 98 16 77 - betty.aberlenc@ac-montpellier.fr

Nancy-Metz

Magaly Gomard

Collège Paul Verlaine - Place Marcel Cerdan
57280 MAIZIERES-LES-METZ
03 87 17 95 17 - aeti-nancy-metz@aeti-uns.org

Les secrétaires et trésoriers académiques

Luc Vigo - Adj.

L.P. Jean Macé
58, av. Jean Mermoz - 57290 FAMECK
03 82 88 21 21 - luc.vigo@aeti-uns-a.org

Aurélien Marchal

41, rue Charles Dusaulx - 54000 NANCY
06 09 99 09 48 - aurelien.marchal@ac-nancy-metz.fr

Nantes

Muriel Le Connetable-Le Hur

Lycée Général et Technologique
8, rue Albert Camus - 85190 AIZENAY
aeti-nantes@aeti-uns-a.org

Jean-Claude Vincent

Lieu-dit « Saint Goard »
3, impasse du Château - 79160 ARDIN
05 49 04 33 21 - aeti.tresorier.nantes@gmail.com

Nice

Marco Provenzano

Lycée Henri Matisse
101, av. Foch - 06140 VENCE
06 89 73 80 52 - aeti-nice@aeti-uns-a.org

Rachida Aumar

Lycée les Eucalyptus
7, avenue des Eucalyptus - 06200 NICE
06 76 90 09 88 - rachida.umar@ac-nice.fr

Normandie

Philippe Blin

Syndicat A&I UNSA
72, quai Cavelier de la Salle - 76100 ROUEN
06 89 08 86 85 - aeti-normandie@aeti-uns-a.org

Renaud Martin - Adj.

Lycée Salvador Allende
Rue Guyon de Guercheville - BP 21
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 53 10 70

Magali Vaillant

39, rue d'Hastings - 14000 CAEN
02 31 47 45 50 - magali.vaillant@ac-normandie.fr

Nouvelle Calédonie

Audrey Weiss

Collège de la Foa - BP 38 - 98880 LA FOA
00 (687) 79 67 90
aeti-nouvelle-caledonie@aeti-uns-a.org

Larissa Vaitanaki

BP 32918 - 98897 NOUMÉA cedex
00 (687) 26 61 24 - ltoagutu@ac-noumea.nc

Orléans-Tours

Yannick Cordonnier

Collège Maurice Genevoix
41 bis, Faubourg d'Orléans
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
02 54 76 29 05 - aeti-orleans-tours@aeti-uns-a.org

Marie-Laure Fougère

IUT - 15, rue de la Chocolaterie - CS 32903
41029 BLOIS cedex
02 54 55 21 03 - aeti-orleans-tours@aeti-uns-a.org

Nathalie Feuillerat

8, rue Julie Lour - 45190 BEAUGENCY
02 38 44 32 71 - 06 71 51 27 17
nathalie.feuilleurat@ac-orleans-tours.fr

Paris

Marie-Catherine Adloff

A&I UNSA - Bourse du travail - Bureau 331
4, rue du Château d'Eau - 75010 PARIS
01 44 84 52 06 - 06 18 47 33 99
aeti-paris@aeti-uns-a.org

Thierry Mercier-Renoir - Adj.

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 88 - 06 28 76 61 78
thierry.mercier-renoir@aeti-uns-a.org

Alexis Poul

Lycée Lamartine
121, rue du faubourg Poissonnière - 75009 PARIS
01 48 78 94 74 - tresorerie-paris@aeti-uns-a.org

Poitiers

Astrid Berny

Lycée Léonce Vieljeux
118, rue des Gonthières - 17000 LA ROCHELLE
05 46 34 98 86 - aeti-poitiers@aeti-uns-a.org

Carine Fernandes

Collège La Fayette
2, boulevard de la Résistance
17300 ROCHEFORT
05 49 60 88 24 - aeti.tresorerie.poitiers@gmail.com

Pierre-Jean Noël - Adj.

Lycée du Haut-Val de Sèvres
22, rue du Panier Fleuri
79400 SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE
aeti.tresorerie.poitiers@gmail.com

Polynésie-Française

Thierry Barrère

Collège Henri Hiro - BP 60200 - 98702 FAAA
00689 87 38 90 90 - aeti-polynesie@aeti-uns-a.org

Jean-Luc Mère

BP 140933 Mahina - 98701 ARUE - TAHITI
00689 89 76 64 97 - ijlmere@mail.pf

Reims

Mickaël Adamkiewicz

CIO de Charleville - 23, rue d'Aubilly
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
07 83 10 65 24 - aeti-reims@aeti-uns-a.org

Patrick Michel

21, boulevard Vauban - 51470 SAINT-MEMMIE
06 71 33 21 42 - patrick.michel@aeti-uns-a.org

Rennes

Catherine Farault

UNSA Education - A&I UNSA
189, rue de Chatillon - BP 50138
35201 RENNES Cedex
06 23 89 04 81 - aeti-rennes@aeti-uns-a.org

Nadine Kermarrec

58, rue Claude Bernard - 29800 LANDERNEAU
06 83 81 33 56 - adtitresrennes@gmail.com

Saint-Pierre et Miquelon

Patrick Lebailly

Service de l'Éducation
2, rue Maître Georges Lefèvre
97500 SAINT-PIERRE ET MIQUELON
0508 41 04 62 - aeti-spm@aeti-uns-a.org

Strasbourg

Jeanne-Lise Zingerlé

aeti-strasbourg@aeti-uns-a.org

Estelle Lichtor

57, rue de Ribeauvillé - 67100 STRASBOURG
06 84 89 51 71 - estelle.lichtor@gmail.com

Toulouse

Mounir Alaoui

Collège Albert Camus
7, avenue Albert Camus
31000 TOULOUSE
06 12 64 07 66 - aeti-toulouse@aeti-uns-a.org

Florence El Allam

Lycée Professionnel Roland Garros
32, rue Mathaly - 31200 TOULOUSE
05 61 13 58 48 - 06 47 71 27 44
florence.elallam@aeti-uns-a.org

Versailles

Jérôme Vialatte

DSDEN 91 - Service DARH 1
Boulevard de France - Georges Pompidou
91012 ÉVRY-COURCOURONNES CÉDEX
01 69 47 83 42 - aeti-versailles@aeti-uns-a.org

Alexandra Chausse - Adj.

Agence comptable lycée Jean Perrin
26, rue Léontine Sohier - 91160 LONGJUMEAU
07 64 01 79 98 - aeti-versailles@aeti-uns-a.org

Aline Collinet

Lycée Michelet
7, rue Jullien - 92170 VANVES
06 98 32 01 98 - aline.collinet@ac-versailles.fr

Nous contacter ou adresser un courrier
au siège du syndicat



A&I UNSA

Tour Essor - 14, rue Scandicci
93500 PANTIN
Tél. : 01 57 14 07 80
Courriel : aeti@aeti-uns-a.org
Site : aeti-uns-a.org



Placer l'humain au cœur de nos métiers

Bienvenue



Lyon du 3 au 5 juin 2025